

ULIS UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LPP LA COLETTE AU TITRE DE L'ULIS PRÉSENTENT DES TROUBLES IMPORTANTS DES FONCTIONS COGNITIVES (TIFC). POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF, ILS DOIVENT OBTENIR UNE NOTIFICATION DE LA MDPH.

LES ÉLÈVES SE VOIENT PROPOSER UN PARCOURS ADAPTÉ SELON LEURS POSSIBILITÉS, SUR LES PLANS PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL. CETTE ADAPTATION EST FONDÉE SUR UNE INCLUSION MAXIMALE DE L'ÉLÈVE EN CLASSE ORDINAIRE.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignant coordonnateur chargé du dispositif est un enseignant spécialisé qui organise le travail des élèves à partir des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES ÉLÈVES

- Une pédagogie différenciée au quotidien : documents adaptés, pédagogie d'accompagnement des progrès des élèves, enseignement et évaluation par compétences.

- Des points d'appui complémentaires : accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif, tutorat, stages professionnels supplémentaires en partenariat avec Igesa etc.

Un suivi par compétences et un emploi du temps personnalisé sont mis en place en fonction des besoins, accessibles aux parents par le logiciel Pronote.

Une salle dédiée est à disposition pour les actions spécifiques.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les perspectives d'insertion professionnelle, pour les élèves en situation de handicap plus encore que pour les autres, dépendent fortement de la possibilité pour eux d'effectuer des stages en entreprise. Dans le cadre de la mise en œuvre du PPS, ces stages doivent permettre d'évaluer les potentialités de travail de l'élève en situation professionnelle et donc de préciser son projet d'insertion.



LE LYCÉE

LE LYCÉE EST GÉRÉ PAR IGESA. L'ÉTABLISSEMENT, CRÉÉ EN 1938, EST CLASSÉ LYCÉE PROFESSIONNEL DEPUIS 1977.

AUJOURD'HUI IL PRÉPARE AU DNB (DIPLÔME NATIONAL DU BREVET) SÉRIE PROFESSIONNELLE ET AUX CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF DE LA PETITE ENFANCE (AEPE) ET PRODUCTION SERVICE ET RESTAURATION ET INTÈGRE UN DISPOSITIF ULIS.

SPÉCIFICITÉS

- De dimension humaine, il accueille environ 120 élèves, permettant à l'équipe enseignante d'assurer un suivi personnalisé des élèves.
- Une équipe pouvant s'appuyer sur un psychologue présent régulièrement dans l'établissement.
- Une pédagogie basée sur la motivation des élèves à partir d'un projet professionnel mais aussi fondée sur le dialogue.
- Un travail, organisé par groupes de projets

INSCRIPTIONS

PRÉINSCRIPTION

Par mail : viescol@lacolette.org

INSCRIPTION

Sur dossier

CONTACT

Pour tout renseignement pédagogique ou d'admission s'adresser à la vie scolaire de l'établissement :

Lycée privé professionnel La Colette
470 avenue Marcel Castié
Résidence S^{te} Catherine tour A
83000 Toulon

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h
hors vacances scolaires

SERVICE SCOLARITÉ / INSCRIPTION

Tel. 04 94 41 70 89
viescol@lacolette.org
www.lacolette.org



CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

NATURE DU
DIPLÔME :
diplôme national du
ministère chargé de
l'Éducation nationale

DURÉE DE LA
FORMATION :
2 ans

NIVEAU D'ENTRÉE :
Fin 3^{ème}

NIVEAU TERMINAL
D'ÉTUDES :
CAP - niveau V

**CE DIPLÔME PERMETTRA D'EXERCER CE MÉTIER
DANS TROIS TYPES DE LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :**

- LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COMME LES CRÈCHES, HALTE-GARDERIES...
- LES ÉCOLES MATERNELLES
- LE DOMICILE PRIVÉ (DES PARENTS OU DE L'ASSISTANT/E MATERNEL/LE, OU ÉVENTUELLEMENT UNE MAISON D'ASSISTANT/E MATERNEL/LE).

Le titulaire du diplôme, soucieux de répondre aux besoins fondamentaux des jeunes enfants, réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

ORGANISATION ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

Ce diplôme est organisé de la façon suivante :

• Un socle commun

Il sera consacré aux activités suivantes : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ; inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.

• Et trois modules spécifiques

(un pour chaque type de lieu d'accueil)

• **à l'école maternelle** : assistance pédagogique au personnel enseignant ; activités de remise en état des matériels et locaux

• **aux établissements d'accueil du jeune enfant** : participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

• **à l'accueil individuel** (domicile des parents, domicile des assistant/e maternel/le et maison d'assistant/e maternel/le) : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécurisation des espaces de vie de l'enfant ; entretien du logement, des équipements et du matériel ; élaboration des repas.

28 heures hebdomadaires de cours du lundi au vendredi.

16 semaines de stage sur 2 ans dans différents lieux de stage : établissement d'accueil de jeunes enfants, école maternelle.

POURSUITES D'ÉTUDES

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer en préparant un bac pro ou de préparer les concours d'entrée de certains Diplôme d'Etat du secteur sanitaire et social.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances, ou assistant maternel à domicile.

QUALITE REQUISE

Ayant le sens de la communication, de l'écoute et de l'observation, il devra faire preuve de dynamisme, de patience et de discrétion. Il amène l'enfant à évoluer et devenir autonome dans le respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.